Conditions

L'association Les 7 Voiles se réserve le droit de refuser une inscription (voir règlement intérieur)

1) Clauses d'inscription :

- Votre inscription ne sera valable que si la feuille d'inscription est remplie correctement, avec vos signatures, un certificat médical, l'autorisation de droit à l'image, le règlement de 15€ d'adhésion et votre/vos versements(s) pour le ou les abonnement(s) aux cours de danse (pour les chèques bancaires, à l'ordre de : association Les 7 Voiles).

- Les sommes versées au titre de l'inscription ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité de pratiquer la danse pour une période supérieure au temps prévu par le forfait souscrit.

- Après évaluation de votre niveau par l'animatrice, l'association peut être amené à vous orienter vers un autre créneau.

2) Calendrier :

- Le calendrier est calé sur le calendrier scolaire et il n'y a donc pas de cours pendant les vacances.

- Des cours mensuels, des stages ou des démonstrations peuvent être organisés par l'association au cours de l'année. Vous serez informés de ces actions par courriel (e-mail). Ces activités complémentaires ne sont pas comprises dans les cotisations.

3) Spectacle de fin d'année :

- Chaque année, nous proposons à nos élèves de participer à un spectacle de fin d'année. Pour cette saison le spectacle aura lieu le dimanche 22 juin 2025 à Rennes : salle de spectacle de la maison des associations.

- Celui-ci n'est pas obligatoire, chaque élève est donc libre d'y participer ou non. Si vous ne souhaitez pas participer au spectacle, vous devrez en informer l'association avant le mois de juin 2025.

- Pour le bon déroulement et le succès de cet évènement, des répétitions générales seront mises en places (le jour du spectacle) Ces répétitions sont obligatoires pour les élèves participant au spectacle.

- La commande de costumes et accessoires est à prévoir. L'achat est à votre charge (sauf prêt exceptionnel de matériel spécifique).

- Les places sont en vente en ligne, du 1er au 21 juin et sur place le jour J (9€ pour les adultes | 5€ pour les enfants de 3< >12 ans | gratuit pour les moins de 3 ans | Un tarif réduit sera également proposé)

4) Responsabilité :

- La structure engage la responsabilité uniquement lors des cours. En dehors de la salle de cours, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. La structure décline toute responsabilité envers un adhérent mineur qui ne se présente pas en cours. Les parents doivent donc prendre toutes les dispositions pour ne pas laisser leur enfant avant ou après les horaires de cours. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours de danse, car pour des raisons indépendante de sa volonté, le professeur peut être absent et ne pas avoir eu le temps de prévenir (panne, maladie, accident...). De même les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure.

- Les adhérents sont tenus de respecter les horaires, de respecter leur professeur et les autres élèves. En cas d'absence, les adhérents doivent prévenir leur professeur et en cas de non respect de ce règlement, le professeur peut exclure un élève du cours.

A , le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)